

PRIX de journée fixé par arrêté du directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du
01 Janvier 2026

PRIX DE JOURNEE depuis le 1er MARS 2025

DISCIPLINE	PRIX DE JOURNEE	TICKET MODERATEUR* (part non prise en charge par l'assurance maladie)
Psychiatrie adulte	713,80 €	142,76 €
Foyer post-cure	713,80 €	142,76 €
Hôp de jour - Psychiatrie adulte	515,16 €	103,03 €
Hôp de nuit - Psychiatrie adulte	515,16 €	103,03 €
Psychiatrie enfant	970,87 €	194,17 €
Hôp de jour - Psychiatrie enfant	863,36 €	172,67 €
Hôp de nuit - Psychiatrie enfant	863,36 €	172,67 €

FORFAIT HOSPITALIER* 15,00 € depuis le 1er janvier 2018 (applicable en hospitalisation complète uniquement) et non dû
par les bénéficiaires de l'AAEH

* peut être pris en charge par un organisme complémentaire

mise à jour Mars 2026